

PROJET DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Ecole maternelle

.....
(Nom – Commune ou RPI)

REP	Zone de revitalisation rurale	Politique de la Ville	Autre

Adresse :

Tel : Courriel :

Nom de la directrice, du directeur :

TYPE DE STRUCTURE

Classe multi niveaux

Classe de TPS seulement

Classe ou dispositif passerelle

HORAIRES D'ENTREE ET DE SORTIE

Matin		Midi		Début d'après-midi		Fin d'après-midi	
de	à	de	à	de	à	de	à

Ce document doit permettre à chaque équipe pédagogique d'anticiper et de réunir les conditions éducatives et pédagogiques nécessaires pour réussir l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Il est fondé sur les dix principes de référence énoncés en annexe de la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012.

Il complète le projet d'école auquel il est annexé.

La trame proposée est pensée comme un guide de rédaction. Elle n'est pas exhaustive. Elle ne doit pas non plus être contraignante, dans sa forme, au regard de projets particuliers déclinés localement.

Avant sa mise en œuvre, le projet devra recueillir l'avis du conseil d'école et être validé par l'IEN de la circonscription en accord avec l'IEN chargée de la mission école maternelle.

Elisabeth DESCHEPPER, inspectrice de l'Education Nationale
Chargée de la mission départementale Ecole maternelle

Modalités de sensibilisation et d'information des parents et des partenaires

Réunions, rencontre, modalités de communications ...

Contacts avec les partenaires (mairie, CAF, centre de loisirs, crèche, halte-garderie...)

Modalités d'accueil et d'adaptation

Accueil des enfants avec leur famille lors de visites préalables en mai/juin

(type d'accueil, durée, activités proposées, supports, modalités de réponse aux questions des parents ...)

Liens et traces laissées aux enfants (courrier, album photo, journal ou album d'école ...)

Liens éventuels avec les structures locales pour des temps de visite ponctuels en vue de la découverte de la classe et de l'école ...

Modalités d'inscription

Dates/période prévues pour les inscriptions

Critères retenus pour l'inscription en cas de nombreuses demandes

(veiller à ce que ces critères soient en accord avec l'esprit de la circulaire qui priorise les enfants en fonction de leur besoins et non de leur âge)

Modalités de mise en œuvre de la rentrée

Organisation retenue, échelonnement, projet pédagogique (cf. fiche-action)

Modalités d'accueil des enfants

Accueil des enfants avec leur famille (voir contrat école/famille)

Modalités d'accueil et d'échanges avec les parents

L'expérience de la séparation - Activités prévues en collaboration avec les parents

Joindre un calendrier prévisionnel annuel de l'ensemble des modalités de communication et d'échanges.

Contrat type avec les parents

Le contrat doit permettre de définir le cadre à respecter par chacun (école – famille)

Il peut être renégocié à tout moment en accord avec les parties concernées en fonction de l'évolution de l'enfant, quelle qu'en soit le sens, mais toujours dans son intérêt. Il définit notamment les horaires d'arrivée et de départ des enfants (matin et après-midi), la participation ou non au temps de restauration scolaire, de garderie, de sieste ...

Aménagement du temps de l'enfant : restauration scolaire

Définir les modalités mises en œuvre pour accueillir spécifiquement les tout petits lors du temps de restauration scolaire
(espace, personnels mis à disposition, horaires décalés ...)

Aménagement du temps de l'enfant : la sieste

Définir les modalités mises en œuvre pour accueillir spécifiquement les tout-petits lors du temps de sieste
(espace spécifique et son aménagement, personnels mis à disposition, horaires décalés ...)
Prise en compte des horaires liés à la réforme des rythmes scolaires.

Aménagement du temps de l'enfant : les besoins physiologiques

Modalités de mise en œuvre pour respecter les besoins physiologiques des tout petits : pas de passages aux toilettes imposés ou collectifs, temps de pause ou de repos à la demande (prévoir un espace dédié et très sécurisant pour les enfants, doudous à volonté), robinet ou moyen de se désaltérer à volonté et, si possible, à portée de main et en libre service, pas de collation mais des découvertes sensorielles gustatives réfléchies et anticipées (avec les parents par exemple).

Organisation de la récréation

La récréation est génératrice d'insécurité pour les plus petits.

Elle doit **IMPERATIVEMENT** faire l'objet d'une réflexion quant à son déroulement, sa durée, l'évolution de la prise en charge des enfants pendant ces temps qui doivent être très encadrés (ATSEM, enseignant(e), autre personnel disponible).

Les enfants, plus ils sont petits et surtout dans les premières semaines **NE DOIVENT PAS ETRE LAISSES EN JEUX LIBRES** et ne doivent pas se trouver directement en contact avec les enfants des autres niveaux de l'école.

Place et rôle de l'ATSEM

L'ATSEM joue dans la classe un rôle essentiel. Définir clairement son rôle, son temps de présence, ses responsabilités.

L'important ne réside pas dans les objectifs établis ou dans une programmation trop contraignante des activités, mais bien dans le respect du rythme individuel et de la progression de chaque enfant.

Le projet pédagogique pourra se décliner en projet individualisé.

LES TPS NE SONT PAS DES PETITES SECTIONS EN MINIATURE. ILS ONT LEUR FONCTIONNEMENT PROPRE.

Projet d'activités touchant le développement sensoriel

La plus grande part des acquisitions des enfants de moins de trois ans passe par une multiplication des activités mettant en œuvre un ou plusieurs sens : « patouiller », ouvrir, fermer, visser, verser (des grosses graines jusqu'à de l'eau), plier, déchirer (pas de découpage), écouter, goûter, toucher, les yeux ouverts, les yeux fermés, pour découvrir, pour trouver ...

Projet d'activités touchant la motricité fine

Le développement sensoriel doit permettre de nombreuses approches motrices. Toutes les manipulations d'objets de formes et de textures différentes amèneront petit à petit au développement de la motricité fine : perles de plus en plus petites, laçage...

Tous les mouvements de la vie quotidienne, à condition de les adapter à leurs possibilités, sont autant de situations génératrices d'apprentissages, d'autant que les enfants se trouvent encore pour beaucoup dans une phase d'imitation : boutonner/déboutonner, fermer de grosse fermeture éclair dont un côté est fixé, ranger ses affaires dans des casiers...

Projet d'activités touchant la motricité globale

Penser à tous les verbes d'action en les déclinant en fonction de situations ou d'objets : pousser, tirer, lancer, marcher debout, à quatre pattes, rouler (seul), se déplacer en roulant (tricycle, porteur ...). La découverte libre puis en petits groupes avec l'enseignante est à privilégier.

Réserver les « parcours-type » à la fin de l'année scolaire... et encore !

Projet d'activités touchant le langage

Le langage occupe une place primordiale à l'école maternelle.

Selon leur âge et leur milieu d'origine, les écarts seront d'autant plus importants chez les enfants.

OUBLIER les regroupements en petits ou grands groupes surtout au premier trimestre. Penser aux formulettes, jeux de doigts, comptines...

L'enfant a besoin de catégoriser pour progresser. Toutes les activités autour de catégorisations sont à privilégier.

Liaisons au sein de l'école

Il est difficilement concevable que les méthodes pédagogiques et les actions menées en TPS ne trouvent pas leur continuité dans les autres classes de l'école maternelle. Quelle liaison entre les classes ? Quels outils de continuité ?

Quels aménagements pour prendre en compte la diversité des élèves ?

(ceux qui seront issus de la TPS et les élèves arrivant pour la première fois à l'école)

Quelles organisations communes pouvant permettre des parcours personnalisés ?

...